PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-02991/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Inspecteur général des
institutions financières

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-14840-5
ISSN 0825-5903

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée aux Finances,

Louise Robic

Québec, octobre 1991

Madame Louise Robic
Ministre déléguée aux Finances
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'inspecteur général des institutions financières,

Jean-Marie Bouchard

Québec, septembre 1991

Table des matières

Introduction 9

Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières 11

Recherche 11

Affaires juridiques 11

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances 13

Direction générale des assurances 13

Permis 13

Contrôle et inspection 13

Publications 13

Modifications législatives 13

Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché 15

Direction générale des intermédiaires de marché 15

Certifications et examens 15

Inspections et poursuites 15

Mise en place de la loi 134 15

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts 17

Direction générale des institutions de dépôts 17

Information et études financières 17

Sociétés de fiducie et d'épargne 17

Caisses d'épargne et de crédit 18

Administration générale et enregistrement des entreprises 19

Direction générale de l'administration et des entreprises 19

Communications 19

Ressources humaines 19

Ressources matérielles et financières 20

Organisation et technologie 20

Constitution et dissolution de corporations 20

Fichier central des entreprises 21

Services aux citoyens 25

Assurances et intermédiaires de marché 25

Institutions de dépôts 25

Entreprises 25

Renseignements généraux 25

Salons et expositions 26

Annexes 27

Organigramme, budget, revenus, responsables, personnel autorisé :

— L'Inspecteur général des institutions financières 27

— Direction générale des assurances 29

— Direction générale des intermédiaires de marché 30

— Direction générale des institutions de dépôts 31

— Direction générale de l'administration et des entreprises 32

Liste des lois mettant en cause l'Inspecteur général des institutions financières 33

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1990-1991 35

Introduction

Le présent rapport marque la huitième année d'activité de l'Inspecteur général des institutions financières, organisme créé par la loi 94 (L.R.Q., c. I-11.1).

Sous l'autorité de l'Inspecteur général, cet organisme a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières exerçant au Québec et des intermédiaires de marché.

Son action, qui se situe autant au plan de la législation et de la réglementation que de l'application des lois, couvre quatre grands secteurs : les assurances, les intermédiaires de marché, les institutions de dépôts et les entreprises.

L'organisme exerce d'abord son rôle de contrôle et de surveillance auprès des compagnies d'assurances pour lesquelles il propose une législation et des normes adaptées, délivre des permis aux institutions qui s'y conforment et régit leurs activités en regard de l'intérêt du public, tout en veillant au développement harmonieux de cette industrie. De plus, il doit encadrer et surveiller les intermédiaires de marché et les organismes d'autoréglementation prévus.

L'Inspecteur général exerce aussi ce rôle auprès des quelque 1 400 institutions de dépôts que constituent les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie et d'épargne.

Le phénomène du décloisonnement des institutions financières, que le Québec a été le premier à vivre au Canada, est venu accorder encore plus d'importance au rôle de surveillance de l'Inspecteur général des institutions financières. De nouvelles législations ont permis aux compagnies d'assurances, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne, aux caisses d'épargne et de crédit ainsi qu'aux intermédiaires de marché de moderniser leurs cadres d'exploitation et d'élargir leurs champs d'activités. En contrepartie, l'Inspecteur général des institutions financières s'est vu accorder une responsabilité plus grande en ce qui regarde la surveillance et le contrôle de ces institutions et de ces intermédiaires de marché afin de protéger le public.

L'Inspecteur général intervient, en outre, dans le secteur des compagnies qui détiennent une charte du Québec. Il veille d'abord à ce qu'elles évoluent dans un cadre juridique adapté aux réalités nord-américaines. Il donne ensuite l'existence légale aux nouvelles compagnies ainsi qu'aux corporations sans but lucratif, modifie les actes constitutifs et assure leur extinction légale. Enfin, l'Inspecteur général maintient un fichier central de toutes les entreprises qui exercent leurs activités au Québec.

Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières

Le Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières regroupe la Direction de la recherche ainsi que la Direction des affaires juridiques.

Recherche

La Direction de la recherche est responsable d'études financières, économiques et législatives dans tous les domaines de responsabilité de l'Inspecteur général.

Elle comporte un Service des institutions financières chargé notamment de suivre l'évolution de la réforme des institutions financières dans le monde, l'internationalisation des normes, la mondialisation des marchés financiers et d'en analyser les impacts sur le développement des institutions financières du Québec. Ce service produit annuellement une analyse comparative des institutions financières qui font affaires au Québec et divers autres travaux à la demande de l'Inspecteur général.

La Direction de la recherche comporte aussi un Service des associations et des entreprises qui oeuvre à la réalisation de la réforme du droit des associations et des entreprises.

Au cours de l'année 1990-1991, ce service a poursuivi les travaux nécessaires à l'élaboration de la réforme du droit des associations. En plus de collaborer avec le ministère de la Justice aux travaux relatifs à la réforme du Code civil du Québec, il a élaboré avec ce dernier un projet de politique relative à l'enregistrement des personnes morales et des entreprises.

Affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques agit à titre de conseiller juridique de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle dispense les conseils légaux à leur intention, rédige des projets de lois et de règlements, représente au besoin ces organismes devant les tribunaux et, généralement, remplit tous les mandats d'ordre juridique qui lui sont confiés.

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances

Direction générale des assurances

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est un adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des assurances surveille et contrôle les assureurs qui exercent leurs activités au Québec dans le but de protéger les assurés. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement et informe les divers intervenants du milieu sur l'état, l'évolution et les tendances générales des affaires d'assurances au Québec.

Réalisations

Permis

Les permis d'assureurs sont délivrés au nom de l'Inspecteur général par la Direction générale des assurances. Au 31 mars 1991, 435 permis d'assureurs exerçant leurs activités au Québec étaient en vigueur. De ce nombre, 299 permis d'assureurs ont été délivrés à des compagnies à fonds social, 56 à des mutuelles, 32 à des sociétés de secours mutuels, 6 à des compagnies d'assurance funéraire, 39 à des sociétés mutuelles d'assurance et 3 à des corporations professionnelles qui ont opté pour la création de leur fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Contrôle et inspection

Au cours de l'année, la Direction générale des assurances a effectué une analyse financière sommaire pour tous les assureurs titulaires d'un permis en assurance de personnes. Des examens spécifiques ont également été effectués pour cinq assureurs à charte du Québec.

Un contrôle financier détaillé et une inspection sur place ont été faits auprès de onze assureurs à charte du Québec, soit huit compagnies et trois sociétés de secours mutuels.

Les provisions techniques et les réserves inscrites aux états financiers de cinq compagnies et d'une société de secours mutuels ont fait l'objet de l'inspection prévue par la Loi sur les assurances. Il y a eu également un contrôle actuariel périodique pour deux compagnies, deux sociétés de secours mutuels et deux compagnies d'assurance funéraire.

En assurance de dommages, la Direction générale des assurances a procédé à une analyse financière et actuarielle sommaire, pour l'année 1989, de tous les assureurs titulaires d'un permis et au contrôle périodique de 58 d'entre eux, dont 18 ont également fait l'objet d'un contrôle actuariel de leurs provisions. De plus, une inspection sur place a été faite chez 23 assureurs d'assurance de dommages. Il faut également souligner que ces 23 assureurs d'assurance de dommages ont fait l'objet d'un contrôle financier détaillé et d'un contrôle actuariel de leurs provisions inscrites à leurs états financiers, dont deux ont de plus fait l'objet d'une inspection actuarielle sur place.

Publications

En mai 1990, il y a eu publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, du Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989, conformément à la Loi sur les assurances. En octobre 1990, le Rapport annuel sur les assurances de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'année 1989 a été déposé à l'Assemblée nationale. Cette promptitude à procéder à la préparation et à la publication du Tableau récapitulatif fait en sorte que le Québec est demeuré la province canadienne qui publie le plus rapidement les données récentes sur les assureurs et le marché des assurances.

Cette performance s'inscrit dans la volonté de l'Inspecteur général d'informer, le plus adéquatement possible et dans un délai relativement restreint, les divers intervenants du milieu des assurances et les citoyens sur l'état des affaires de tous les assureurs et sur les tendances générales du marché pour l'année ayant pris fin le 31 décembre précédent.

De plus, le Rapport sur la tarification en assurance automobile au Québec en 1989 a été publié conformément aux exigences de la Loi sur l'assurance automobile.

Modifications législatives

Au cours de l'année, d'importantes modifications ont été apportées à la Loi sur les assurances afin d'introduire de nouvelles mesures concernant le contrôle de la propriété des assureurs québécois, les pouvoirs de placement de ces assureurs, les règles

concernant l'éthique et les conflits d'intérêts dont notamment l'obligation pour les assureurs d'adopter un code de déontologie et d'en surveiller l'application.

Ventilation selon les types de chartes et les catégories d'assurances du nombre d'assureurs titulaires, au 31 mars 1991, d'un permis pour exercer au Québec

Classes de titulaires de permis d'assureurs selon la charte	Fonds social				Mutuelles				Total			
	Ass. de personnes	Ass. de dommages	Ass. de pers. et de dommages	Total	Ass. de personnes	Ass. de dommages	Ass. de pers. et de dommages	Total	Ass. de personnes	Ass. de dommages	Ass. de pers. et de dommages	Total
Compagnies d'assurances												
Charte du Québec	11	17	2	30	7	5		12	18	22	2	42
Charte d'une autre province	1	9		10	2			2	3	9	0	12
Charte du Canada	44	76	1	121	8	2		10	52	78	1	131
Charte d'un état ou pays étranger	45	86	7	138	20	12		32	65	98	7	170
Sous-total	**101**	**188**	**10**	**299**	**37**	**19**	**0**	**56**	**138**	**207**	**10**	**355**
Sociétés de secours mutuels												
Charte du Québec				0	11			11	11	0	0	11
Charte d'une autre province				0				0	0	0	0	0
Charte du Canada				0	10			10	10	0	0	10
Charte d'un état ou pays étranger				0	11			11	11	0	0	11
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**	**32**	**32**	**0**	**0**	**32**
Compagnies d'assurance funéraire	**6**			**6**				**0**	**6**	**0**	**0**	**6**
Sociétés mutuelles d'assurance				**0**		**39**		**39**	**0**	**39**	**0**	**39**
Corporations professionnelles		**3**		**3**				**0**	**0**	**3**	**0**	**3**
Total	**107**	**191**	**10**	**308**	**69**	**58**	**0**	**127**	**176**	**249**	**10**	**435**

Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché

Direction générale des intermédiaires de marché

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est l'adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des intermédiaires de marché contrôle et surveille les intermédiaires de marché sous la juridiction de l'organisme. Elle assure également la surveillance des organismes d'autoréglementation créés par la nouvelle loi 134, soit la Loi sur les intermédiaires de marché (L.Q. 1989, chapitre 48).

La Direction a également pour objectif d'offrir au public, d'une part, la protection qu'il requiert dans ses relations avec les intermédiaires de marché et, d'autre part, les informations et l'assistance nécessaires sur toute question reliée aux assurances.

Sous la responsabilité de la Direction générale, la Direction de la surveillance des pratiques et des intermédiaires est responsable du Service de l'émission des certificats et des deux services de surveillance des pratiques de Québec et Montréal.

En regard de l'entrée en vigueur de la Loi sur les intermédiaires de marché (L.Q. 1989, chapitre 48) prévue pour le deuxième semestre de 1991[1], la Direction générale s'occupera notamment de l'émission des certificats des cabinets multidisciplinaires et d'une catégorie particulière de planificateurs financiers. De plus, elle est responsable de l'encadrement des nouvelles structures telles le Conseil des assurances de personnes, le Conseil des assurances de dommages, l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, l'Institut québécois de la planification financière.

Réalisations

Certifications et examens

L'Inspecteur général a délivré 6 137 certificats qui autorisent les agents d'assurance de dommages et les experts en sinistres à agir au Québec.

Les courtiers d'assurances générales, au nombre de 5 519, sont obligatoirement qualifiés par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec.

En ce qui concerne les intermédiaires de marché en assurance de personnes, 13 692 agents, courtiers et cabinets sont membres de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, l'adhésion y étant obligatoire.

Il faut aussi noter que 1 980 experts en sinistres à l'emploi des assureurs de dommages sont exemptés de l'obligation d'obtenir un certificat émanant de l'Inspecteur général des institutions financières.

En regard des examens, 599 candidats se sont présentés à celui d'agent en assurances de dommages et à celui d'experts en sinistres.

Pour le secteur de l'assurance de personnes, 4 029 candidats se sont présentés à l'examen requis.

Inspections et poursuites

Au cours de l'année, la Direction générale des intermédiaires de marché a procédé à l'inspection sur place de 52 corporations d'agents afin de s'assurer du respect des lois et règlements sous son administration.

Suite à la réception de plaintes, la Direction a mené, durant la période, 39 enquêtes sur des agents et corporations d'agents. À la suite de ces enquêtes, certains intermédiaires de marché ont été poursuivis sous 175 chefs d'accusation.

De plus, 31 condamnations ont été obtenues contre des intermédiaires de marché en assurance.

Mise en place de la loi 134

Au cours de la période visée, la Direction générale a apporté son concours à la mise en place et à l'encadrement des organismes créés par la loi 134 soit, le Conseil des assurances de personnes, le Conseil des assurances de dommages, l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec et l'Institut québécois de planification financière.

À cet égard, ceux-ci ont produit, tel que requis, les projets de règlements devant être soumis au gouvernement pour approbation. Ceux-ci ont fait l'objet d'une première publication dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 janvier 1991.[1]

---

1 Au moment de l'impression de ce rapport annuel, l'ensemble de la réglementation a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 7 août 1991 et est entré en vigueur le 1er septembre 1991.

Concurremment, les règlements du gouvernement portant sur les cabinets multidisciplinaires, une catégorie particulière de planificateurs financiers et les titres similaires à celui de planificateur financier ont été élaborés et par la suite publiés dans la *Gazette officielle du Québec* du 20 mars 1991.[1]

1 Au moment de l'impression de ce rapport annuel, l'ensemble de la réglementation a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 7 août 1991 et est entré en vigueur le 1er septembre 1991.

Intermédiaires de marché autorisés à agir au Québec au 31 mars 1991

	Individuels	Sociétés ou corporations	Total
1) Par l'Inspecteur général des institutions financières			
— assurance de dommages	3 578	61	3 639
— assurance maritime	10	30	40
— assurance contre les accidents		2	2
— assurance de voyage	49	562	611
Sous-total	**3 637**	**655**	**4 292**
Experts en sinistres	1 475	370	1 845
Total (par l'IGIF)	**5 112**	**1 025**	**6 137**
2) Par l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec	**12 221**	**1 471**	**13 692**
3) Par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec	**5 519**		**5 519**
Grand total	**22 852**	**2 496**	**25 348**

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts

Direction générale des institutions de dépôts

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est un adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des institutions de dépôts est responsable de la surveillance et du contrôle des institutions de dépôts (à l'exception des banques) qui exercent leurs activités au Québec. Elle voit à l'administration des lois et règlements qui régissent les sociétés de fiducie et d'épargne ainsi que les caisses d'épargne et de crédit.

Dans le cadre de ces lois, la Direction générale est responsable de l'examen des requêtes pour l'obtention de permis d'opération, pour la constitution de sociétés, pour la délivrance de lettres patentes supplémentaires et de toutes autres requêtes soumises à l'Inspecteur général. Elle reçoit également les demandes d'information et les plaintes du public à l'égard des institutions de dépôts.

La Direction générale comprend trois directions : la Direction des sociétés de fiducie et d'épargne, la Direction des caisses d'épargne et de crédit et la Direction de l'information et des études financières.

Mandats et réalisations

Information et études financières

La Direction de l'information et des études financières a pour mandat de suivre l'évolution de la situation financière des institutions de dépôts et d'apporter un support technique à la Direction des caisses d'épargne et de crédit ainsi qu'à la Direction des sociétés de fiducie et d'épargne. Ce mandat se réalise notamment en assurant la gestion de la divulgation financière, en faisant rapport à chaque trimestre sur l'évolution de la situation financière de chaque institution selon le mode préalerte et en assurant la gestion des banques de données sur toutes les institutions de dépôts. La Direction réalise également des études financières d'ensemble sur le secteur des institutions de dépôts et sur les risques associés à leurs activités. Enfin, la Direction assure le traitement des plaintes et des demandes de renseignements du public.

Au cours de la dernière année, en plus des activités régulières, la Direction a participé avec les représentants des autres juridictions provinciales à la mise au point d'un formulaire harmonisé de divulgation trimestrielle pour les sociétés de fiducie et d'épargne. De plus, les travaux de conception des formulaires de divulgation annuelle et trimestrielle pour les fédérations des caisses d'épargne et de crédit et pour la Caisse centrale Desjardins ont été finalisés en 1990-1991. Par ailleurs, la Direction a procédé à la préparation du rapport annuel sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et à celui sur les caisses d'épargne et de crédit. À noter que, dans ce dernier cas, il s'agissait de la première publication de ce rapport en vertu d'une exigence de la nouvelle Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Sociétés de fiducie et d'épargne

La Direction des sociétés de fiducie et d'épargne a comme mandat d'effectuer la surveillance financière et le contrôle administratif des sociétés de fiducie et d'épargne opérant au Québec dans le cadre de la loi qui les régit. Ce mandat se réalise notamment en suivant l'évolution de la situation financière des sociétés de fiducie et d'épargne, en effectuant les enquêtes et inspections requises pour assurer le respect de la loi, en produisant des rapports de surveillance et de contrôle, en proposant les interventions requises, en étudiant les requêtes présentées dans le cadre de la loi et en faisant les recommandations appropriées en matière de constitution, demandes de permis et autres autorisations relevant de la ministre ou de l'Inspecteur général des institutions financières.

Au cours de l'année 1990-1991, la Direction a procédé à l'analyse financière de toutes les sociétés de fiducie et d'épargne opérant au Québec, tant celles à charte du Québec que celles à charte extraprovinciale. Elle a également réalisé l'inspection de toutes les sociétés à charte du Québec. De plus, un suivi trimestriel de l'évolution de la situation financière de toutes les sociétés opérant au Québec a permis d'indiquer aux sociétés les ajustements nécessaires au respect de la loi et à de saines pratiques financières, administratives et commerciales. La Direction a aussi traité un dossier de transformation d'une société de fiducie en une corporation régie par la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ainsi que l'abandon de la charte d'une autre société. Enfin, la Direction a renforcé ses mécanismes de surveillance et de contrôle compte tenu du contexte économique actuel.

Caisses d'épargne et de crédit

La Direction des caisses d'épargne et de crédit est responsable de la surveillance financière et du contrôle administratif des caisses d'épargne et de crédit dans le cadre de la loi qui les régit.

À cette fin, la Direction suit l'évolution de la situation financière des caisses d'épargne et de crédit et fait toute inspection requise. Elle effectue les enquêtes et inspections nécessaires pour assurer le respect de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et fait rapport sur la situation de chaque institution et propose les interventions requises. La Direction étudie également les requêtes présentées dans le cadre de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et fait les recommandations appropriées.

Au cours de l'année 1990-1991, la Direction a procédé à l'examen et à l'inspection sur place de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, de la Corporation du fonds de sécurité de la Confédération Desjardins, de la Caisse centrale Desjardins du Québec, de la Société financière des caisses Desjardins inc., de la Société de services des caisses Desjardins inc. et des onze fédérations des caisses populaires et d'économie Desjardins. Les caisses ont également été examinées et 138 d'entre elles, dont Les Mutuellistes, ont fait l'objet d'une inspection sur place.

Cet examen a également comporté une analyse financière des institutions concernées, l'étude des rapports d'inspection et de vérification produits par le Secteur inspection et vérification de la Confédération Desjardins.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts au 31 mars 1991

Sociétés d'épargne à charte du Québec	2
Sociétés d'épargne extraprovinciales et filiales bancaires	17
Sociétés de fiducie à charte du Québec	16
Sociétés de fiducie extraprovinciales	17
Caisses d'épargne et de crédit en opération	
— Mouvement Desjardins	1 331
— Caisse non affiliée	1

Administration générale et enregistrement des entreprises

Direction générale de l'administration et des entreprises

Rôle

La Direction générale de l'administration et des entreprises assure, d'une part, le soutien professionnel, administratif et technique à tout l'organisme et à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec en ce qui a trait aux communications, à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'au développement de l'informatique et de la bureautique. D'autre part, elle assure la formation et la dissolution légales des corporations et maintient un fichier central de toutes les entreprises qui font affaires au Québec.

Mandats et réalisations

Communications

La Direction des communications coordonne toutes les activités de communication de l'Inspecteur général des institutions financières. Elle joue un rôle-conseil auprès des autorités de l'organisme en ce qui a trait aux stratégies de communication, aux relations publiques et aux relations avec la presse. Elle agit comme soutien professionnel et technique auprès des directions et services de l'Inspecteur général au plan des communications. La Direction des communications est également responsable de la rétroinformation pour l'ensemble des activités de l'organisme.

En 1990-1991, la Direction a tenu à jour l'ensemble des publications disponibles au grand public dans trois secteurs couverts par l'organisme, soit les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

La Direction des communications a publié des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires ainsi que des dossiers de presse thématiques. Elle a continué d'assurer, pour l'organisme, la traduction de divers documents de même que des services d'enregistrement vidéo et audio et des services de photographie. La Direction a aussi géré tous les formulaires produits et utilisés par l'organisme. En ce qui a trait aux communications internes, le « Bulletin » a conservé son rôle de principal véhicule de nouvelles auprès des employés.

La Direction a coordonné la participation de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au Salon de l'Épargne-Placements de Québec et Montréal, ainsi qu'au Salon Info-Services Plus de Thetford-Mines, en mai 1990. Elle a également réalisé une campagne d'information dans le cadre du lancement du programme ministériel de reconnaissance de l'excellence.

La Direction des communications a contribué à la réalisation des sept rapports annuels suivants préparés par les unités administratives concernées :

- le Rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières 1989-1990;
- le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1989;
- le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs 1989;
- le Rapport annuel sur les assurances 1989;
- le Rapport sur la tarification en assurance automobile au Québec 1990;
- le Rapport annuel sur les caisses d'épargne et de crédit 1989;
- le Rapport annuel sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne 1989.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines exerce un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des autorités de l'organisme relativement à la gestion de leurs ressources humaines. Elle assure à ces derniers un soutien professionnel, administratif et technique en ce qui concerne l'organisation administrative, la dotation, les conditions de travail, le développement du personnel de l'organisme, l'accès à l'égalité en emploi pour les membres des groupes cibles et l'aide aux employés, favorisant ainsi une saine gestion de ces ressources. De plus, elle assure à l'intérieur de l'organisme l'application des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion des ressources humaines. La Direction apporte également son soutien à chacune des étapes du cycle budgétaire et assure le suivi de l'évolution des dépenses de traitements.

La Direction a effectué la mise en oeuvre du programme ministériel de reconnaissance de l'excellence. Une campagne publicitaire bien orchestrée en étroite collaboration avec la Direction des communications a permis à l'Inspecteur général de rencontrer tous les employés et gestionnaires de l'organisme pour leur faire connaître ce programme. L'avènement d'un tel programme a donc suscité un vif intérêt au sein de l'organisme puisqu'une dizaine de recommandations individuelles ont été produites, alors que trois dossiers de « groupe » ont été soumis.

La Direction a procédé à l'implantation de la politique ministérielle d'évaluation du rendement, basée sur les résultats pour le personnel professionnel. Cette implantation s'est traduite par des sessions de formation pour les gestionnaires concernés et des séances d'information aux professionnels(les) touchés(es). La mise en oeuvre de cette politique est donc un succès puisque, ayant bien saisi les objectifs de la politique et ses principales caractéristiques d'application, la majorité des gestionnaires ont produit les attentes de leur personnel admissible.

La Direction a activement participé à l'étude conjointe du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et du secrétariat du Conseil du trésor portant sur l'équité salariale. Près d'une quinzaine d'employés de notre organisme ont été échantillonnés dans le cadre de cette étude.

De plus, la Direction a procédé au recrutement de seize nouveaux employés et dix-sept promotions ont été accordées à des employés de l'organisme. Plusieurs mouvements de personnel ont été réalisés, dont plus d'une trentaine de mutations et autant d'affectations.

Différentes activités d'accueil, de formation et de perfectionnement touchant notamment l'informatique, la bureautique ou le développement professionnel, ont été organisées pour le personnel de l'organisme. Cinq employés ont bénéficié de congés pour études avec traitement, 56 employés se sont prévalus de la politique des « petites bourses » (cours du soir) afin d'accroître leur formation académique et douze actuaires ont pu bénéficier de journées d'études pour se préparer aux examens de leur association professionnelle. Un professionnel est inscrit au programme de relève du personnel d'encadrement à l'Inspecteur général.

Environ 110 personnes ont profité d'une entente avec le ministère de l'Éducation et se sont inscrites au cours de « Français sans fautes » dispensé par correspondance.

Cinquante-quatre employés ont participé à neuf ateliers d'apprentissage de la langue anglaise afin d'améliorer leurs communications avec la clientèle anglophone de l'organisme.

En ce qui concerne l'aide individuelle aux employés, une douzaine d'employés se sont prévalus du programme en vigueur chez l'Inspecteur général.

Ressources matérielles et financières

La Direction des ressources matérielles et financières est notamment chargée de coordonner la préparation du budget, d'en contrôler l'évolution et d'assurer le contrôle des revenus et dépenses de l'organisme. Elle conseille et assiste les autorités et les gestionnaires dans la gestion des ressources matérielles, financières et documentaires, en conformité avec les lois, règlements et directives. Elle met à la disposition des usagers de l'organisme une bibliothèque et offre des services de documentation technique et d'information générale.

Enfin, pour faire suite aux travaux du Plan de redressement budgétaire qui ont permis, au cours du dernier exercice, un accroissement du budget et du nombre de postes de façon qu'ils correspondent mieux aux mandats de l'Inspecteur général, la Direction a exploré les voies qui pourraient assurer l'autofinancement de l'organisme et soulager d'autant les finances publiques.

Organisation et technologie

La Direction de l'organisation et de la technologie est chargée de fournir à l'organisme des services professionnels dans le domaine de l'organisation du travail, de la bureautique et de l'informatique.

Durant l'année 1990-1991, la Direction a terminé l'architecture du nouveau système de la Direction des entreprises et en a débuté l'analyse fonctionnelle. De plus, la Direction a dû modifier le système des caisses populaires afin de l'adapter au nouveau plan comptable des caisses Desjardins. Enfin, la Direction a développé le réseau bureautique qui sera implanté, au début de l'année prochaine, à la Direction générale de l'administration et des entreprises.

Parallèlement, dans sa poursuite de mise en application d'un cadre formel de gestion des activités reliées à la technologie, la Direction a complété l'architecture des données corporatives et a entrepris l'élaboration d'un plan directeur des technologies de l'information qui devrait être terminé en mai 1991.

Constitution et dissolution de corporations

La Direction des entreprises regroupe le Service de l'immatriculation, le Service de la diffusion de l'information et le Service des opérations régionales de Montréal. Son rôle est de donner l'existence légale aux compagnies et aux corporations sans but lucratif et de maintenir à jour un fichier regroupant toutes les entreprises faisant affaires au Québec.

Le Service de l'immatriculation et le Service des opérations régionales de Montréal constituent en corporation les personnes qui en font la demande, modifient au besoin les documents constitutifs de ces corporations et en assurent la dissolution légale. Ces services recueillent et mettent à la disposition du public les renseignements que les corporations sont tenues de leur faire parvenir annuellement. Ils délivrent aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leurs activités.

Statistiques 1990-1991

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Partie IA :	
Dépôts de statuts de constitution	22 169
Dépôts de statuts de continuation	1 169
Dépôts de statuts de fusion	733
Dépôts de statuts de modification	7 379
Statuts de constitution enregistrés	19 783
Statuts de continuation enregistrés	983
Statuts de fusion enregistrés	691
Statuts de modification enregistrés	5 941
Avis relatifs à un changement d'adresse du siège social enregistrés	7 674
Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	12 037
Partie III :	
Requêtes pour constitution en corporation	4 852
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	1 130
Lettres patentes	2 762
Lettres patentes supplémentaires	685
Changements de dénomination sociale (a. 21) :	
Règlements reçus	51
Règlements approuvés	52
Compagnies dissoutes :	
Dissolutions (a. 28)	3 564
Liquidations	16
Règlements divers (a. 87) :	
Changements de domicile légal ou de siège social	580
Changements du nombre des administrateurs	179
Demandes de :	
Réservations de dénomination sociale	15 490
Certificats de régularité	9 004
Copies de documents	58 321
Copies de documents certifiées	2 397
Informations fournies :	
Au comptoir	45 065
Par téléphone	336 672
Par correspondance	10 830
Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)	
Certificats de reprise d'existence	227
Mises en demeure	15 329
Premier avis de dissolution	10 930
Deuxième avis de dissolution	9 145
Rapports annuels reçus + années antérieures	239 791
Rapports initiaux (prospectus) reçus	21 129
Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)	
Permis accordés	126
Avis de changement d'agent	32
Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)	
Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	47
Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71)	
Lettres patentes	52
Autres lois	54

Fichier central des entreprises

Le Service de la diffusion de l'information a pour mandat d'enregistrer et de maintenir à jour un fichier central des entreprises qui exercent leurs activités au Québec. De plus, il voit à développer des modes d'accès afin que le fichier soit un outil de travail et de planification pour l'ensemble du réseau gouvernemental. Pour ce faire, il traite tous les documents constitutifs et de mise à jour qui proviennent de sources légales et maintient des échanges constants avec sa clientèle sur les éléments d'information contenus dans les dossiers.

Le tableau ci-après présente, selon leur état, les groupes les plus représentatifs d'entreprises inscrites au Fichier central des entreprises, au 31 mars 1991.

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif[1]

Actives au Québec	699 047
N'opérant plus mais conservant leur charte	16 670
En concordat	730
En faillite	18 469
En instance de dissolution	2 090
Inactives au Québec	63 964
Établissements actifs	169 303
Dissoutes	253 465
Contrevenant au rapport annuel	80 337
Dissoutes pour non-production du rapport annuel	127 817

1 Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre et remontent, dans certains cas, au début du siècle. On conserve les dossiers de faillite et de dissolution pour fins d'archives.

Répartition des entreprises actives inscrites au Fichier central des entreprises selon les lois constitutives

A) Entreprises à but lucratif	
Particuliers seuls en affaires	303 996
Sociétés commerciales	86 408
Sociétés professionnelles	4 616
Sociétés en commandite	4 706
Loi spéciale du Canada	65
Loi sur les sociétés par actions (régime fédéral)	93 705
Compagnies à charte ontarienne	2 415
Compagnies à charte étrangère	1 454
Loi spéciale du Parlement de Québec	67
Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques	130
Loi sur les assurances — section n° 1	33
Loi sur les compagnies — Partie I	16 692
Loi sur les banques	35
Loi sur les compagnies de fidéicommis	6
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne	5
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	2
Loi sur les compagnies — Partie IA	132 164
Loi sur les syndicats d'élevage	1
Loi sur les compagnies minières	49
Fonds mutuels	100
Total	**646 649**
B) Entreprises à but non lucratif	
Associations sans but lucratif « bona fide »	1 885
Lois sur les SIDAC	46
Loi sur les coopératives, c. C-67.2	1 975
Loi spéciale du Canada[1]	783
Loi mixte non québécoise[1]	10
Loi sur les corporations canadiennes, partie II	2 118
Charte ontarienne	15
Charte étrangère	18
Loi spéciale du Parlement de Québec	751
Loi mixte du Québec[1]	121
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	12
Loi sur les assurances — section VIII (Sociétés de secours mutuels, assurance-vie)	14
Loi sur les cités et villes	326
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	517
Loi sur les clubs de récréation	1 285
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	49
Loi sur les compagnies — Partie III	30 758
Loi sur les compagnies de cimetières	162
Loi sur les Chevaliers de Colomb	544
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	157
Loi sur la constitution de certaines églises	78
Loi sur les corporations de cimetières catholiques	19
Loi sur les fabriques	3 814
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	85
Corporations à fonds de sécurité	2
Loi sur l'organisation municipale de certains territoires	0
Loi relativement à la constitution des évêques catholiques romains	329
Loi sur les sociétés d'agriculture	50
Loi sur les sociétés d'horticulture	3
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	15
Loi sur l'instruction publique	24
Loi sur les syndicats coopératifs	3
Loi sur les syndicats professionnels	1 324
Code municipal	1 244
Loi sur la Société d'habitation du Québec	650
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	377
Loi sur les corporations religieuses	601
Loi sur les marchés agricoles	9
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 342
Municipalités régionales de comté	95
Loi sur la constitution des chambres de commerce (mixte)	176
Loi sur la légion canadienne et anciens combattants britanniques (mixte)	108
Loi modifiant la charte de la Fédération des scouts catholiques du Québec	248
Loi refondant la charte de la Société St-Jean-Baptiste du Québec	8

Loi sur la constitution de la Fédération des guides catholiques du Québec	16
Code des professions	75
Loi concernant les Indiens	78
Loi modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention	26
Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik	2
Loi modifiant la Loi sur les assurances et autres dispositions législatives	42
Total	**52 395**

1 La Loi spéciale du Canada, la Loi mixte non québécoise et la Loi mixte du Québec ont été réparties dans d'autres lois.

Le Service de la diffusion de l'information dispose de 840 écrans dont 715 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 125 chez l'Inspecteur général; 160 imprimantes dont 138 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 22 chez l'Inspecteur général.

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au Fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991 :

Organismes	Consultations
Centre de recherche industrielle du Québec	40 399
Commission de la protection de la langue française	10 278
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec	111 653
Commission des normes du travail	213 405
Commission des valeurs mobilières du Québec	12 401
Hydro-Québec	10 557
L'Inspecteur général des institutions financières :	
— Informatique	12 786
— Surveillance des pratiques et des intermédiaires	621
— Service de l'immatriculation (Montréal)	1 309 931
— Service de l'immatriculation (Québec)	1 307 551
— Service de la diffusion de l'information	2 061 431
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	17 215
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	7 850
Ministère de la Justice (Montréal, Québec et autres régions)	544 377
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3 438
Ministère de l'Énergie et des Ressources	5 739
Ministère de l'Environnement	71 419
Ministère des Approvisionnements et Services	43 637
Ministère des Transports	9 582
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	32 100
Ministère du Revenu	1 024 458
Ministère du Tourisme	5 383
Ministère du Travail	8 793
Office de la langue française	28 597
Office de la protection du consommateur	88 716
Office des personnes handicapées du Québec (août 1990 à mars 1991)	885
Protecteur du citoyen	246
Régie des entreprises de construction du Québec	74 856
Régie des loteries et courses du Québec	4 361
Régie des permis d'alcool du Québec (juin 1990 à mars 1991)	1 162
Régie du cinéma	1 520
Société de l'assurance automobile du Québec	207 272
Sûreté du Québec (Montréal)	77 563
Vérificateur général	746
Total	**7 350 928**

Statistiques de télétraitement	
Recherches alphabétiques	568 798
Recherches numériques	516 477
Enregistrements	33 742
FREG + FRET (enregistrements de raisons sociales)	141 537
Modifications diverses	510 977
Modifications aux administrateurs	202 458
Cardex	3 938
Transactions diverses	83 504
Total	**2 061 431**

Répartition des fichiers affiliés au Fichier central des entreprises

Au 31 mars 1991, 177 fichiers affiliés étaient répartis dans 32 ministères et organismes de la façon suivante :

Ministères	
Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	22
Approvisionnements et Services	1
Énergie et Ressources	5
Environnement	8
Industrie, Commerce et Technologie	2
Justice (Courtage immobilier)	2
Loisir, Chasse et Pêche	3
Revenu	2

Santé et Services sociaux	2
Tourisme	7
Transports	1
Travail (remplace la Régie de l'électricité et du gaz)	2
Total	**62**

Organismes

Centre de recherche industrielle du Québec	3
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2
Commission de formation professionnelle de l'Outaouais	1
Commission des normes du travail	2
Commission des valeurs mobilières du Québec	1
Consommation et Corporations Canada	1
Hydro-Québec	2
Institut québécois de la recherche sur la culture	1
L'Inspecteur général des institutions financières	3
Office de la langue française	82
Office des personnes handicapées du Québec	1
Office des professions du Québec	1
Office des services de garde à l'enfance	2
Régie des assurances agricoles du Québec	2
Régie des entreprises de construction du Québec	1
Régie des rentes du Québec	1
Société de l'assurance automobile du Québec	2
Télé-Université	7
Total	**115**
Grand total	**177**

Enfin, le Service de la diffusion de l'information a donné suite à 1 150 demandes de listes ou statistiques qui ont généré 1 680 rapports d'extraction. Le Service à la clientèle a répondu à 28 549 appels téléphoniques provenant du réseau gouvernemental.

Services aux citoyens

Lorsque les citoyens confient à des institutions leurs ressources financières pour les faire fructifier ou encore pour se protéger, ils s'attendent à ce que ces institutions soient en bonne santé financière. C'est le rôle de l'Inspecteur général des institutions financières de surveiller et de contrôler ces institutions, comme le démontre le présent rapport.

Par ailleurs, quand les citoyens veulent avoir accès aux services qui sont à leur disposition, demander un renseignement ou porter plainte, ils sont en droit d'obtenir des actions rapides et des avis éclairés. C'est dans cette optique que l'Inspecteur général des institutions financières attache la plus haute importance à l'efficacité et à la rapidité des services qu'il peut offrir aux citoyens.

Dans le cadre de la politique gouvernementale en matière d'humanisation des services aux citoyens, l'Inspecteur général des institutions financières offre plusieurs portes d'entrée à ses diverses clientèles, tant dans le domaine des assurances et des intermédiaires de marché que dans le secteur des institutions de dépôts ou des entreprises.

Assurances et intermédiaires de marché

Le Service de la surveillance des pratiques à Québec et celui à Montréal ont traité au cours de la dernière année, en assurance de personnes, 1 918 plaintes et ont répondu à 3 358 demandes de renseignements. En assurances générales, le nombre de plaintes traitées et de demandes de renseignements a atteint 809 et 19 527 respectivement.

Au Service de l'émission des certificats d'agents d'assurances ou d'experts en sinistres, 8 733 demandes d'informations ou de renseignements provenant du milieu des assurances furent traitées. Les diverses transactions concernaient les exigences relatives à l'obtention d'un certificat d'agent d'assurances ou d'expert en sinistres, la convocation aux examens, les résultats obtenus à ces examens, la modification de la recommandation d'un assureur, la remise en vigueur du certificat et/ou l'annulation d'un certificat.

Institutions de dépôts

La Direction générale des institutions de dépôts répond aux demandes de renseignements du public et analyse les plaintes formulées par les usagers des institutions de dépôts.

En 1990-1991, la Direction a répondu à près de 1 200 demandes de renseignements, alors que 70 plaintes ont fait l'objet d'un suivi particulier. La majorité des plaintes trouvent leur solution à la suite d'une communication sommaire avec les institutions concernées; certaines ont nécessité des recherches plus approfondies. Dans certains cas, des vérifications ont été effectuées à l'occasion d'une visite d'inspection.

Entreprises

La Direction des entreprises met à la disposition de sa clientèle des services au comptoir à ses bureaux de Québec et de Montréal, de même que des écrans permettant au public d'avoir accès directement au Fichier central des entreprises et d'obtenir ainsi des renseignements sur les entreprises existantes au Québec. Ce service est aussi disponible au bureau du protonotaire au palais de justice de Montréal. À cela s'ajoute une équipe de préposés aux renseignements par téléphone de 33 personnes, soit dix-sept à Montréal et seize à Québec.

De plus, la Direction a implanté le guichet unique pour les demandeurs de services. C'est ainsi que le citoyen n'a qu'à se présenter à un seul endroit pour s'incorporer ou obtenir des renseignements sur une entreprise existante. La Direction utilise un système de perception et de facturation répondant mieux aux besoins de ses clients en plus de leur offrir la possibilité de payer par carte de crédit. La Direction a récemment acquis des télécopieurs pour ses bureaux de Québec et de Montréal afin de faciliter l'accès à ses services pour les citoyens qui préfèrent utiliser ce mode de communication.

Renseignements généraux

En matière de renseignements au public sur l'ensemble des activités de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications joue toujours son rôle de point de chute et de répartiteur pour l'ensemble de l'organisme, tant en ce qui concerne les appels téléphoniques (renseignements généraux) que les demandes écrites. Par ailleurs, la Direction a distribué de nombreux exemplaires de diverses brochures ou dépliants disponibles gratuitement à ses bureaux, en plus des rapports annuels et des autres documents que l'on peut aussi s'y procurer.

Salons et expositions

Ces manifestations constituent le lieu privilégié de rencontre entre l'organisme et ses clientèles spécifiques, tant du côté des citoyens que du côté des autres exposants, notamment les institutions de dépôts, les assureurs et les intermédiaires de marché.

Au fil des ans, on a pu constater un intérêt soutenu des citoyens en ce qui a trait à la gestion de leurs finances personnelles et aux services qu'ils peuvent recevoir des différentes institutions, d'une part, et des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans ce secteur, d'autre part.

L'Inspecteur général s'efforce de maintenir ce contact, tout en examinant la possibilité de participer à d'autres manifestations publiques, afin d'être en mesure de réagir rapidement et efficacement aux fluctuations et mutations qui sont maintenant monnaie courante dans ce secteur important de l'économie du Québec.

Organigramme

L'Inspecteur général des institutions financières

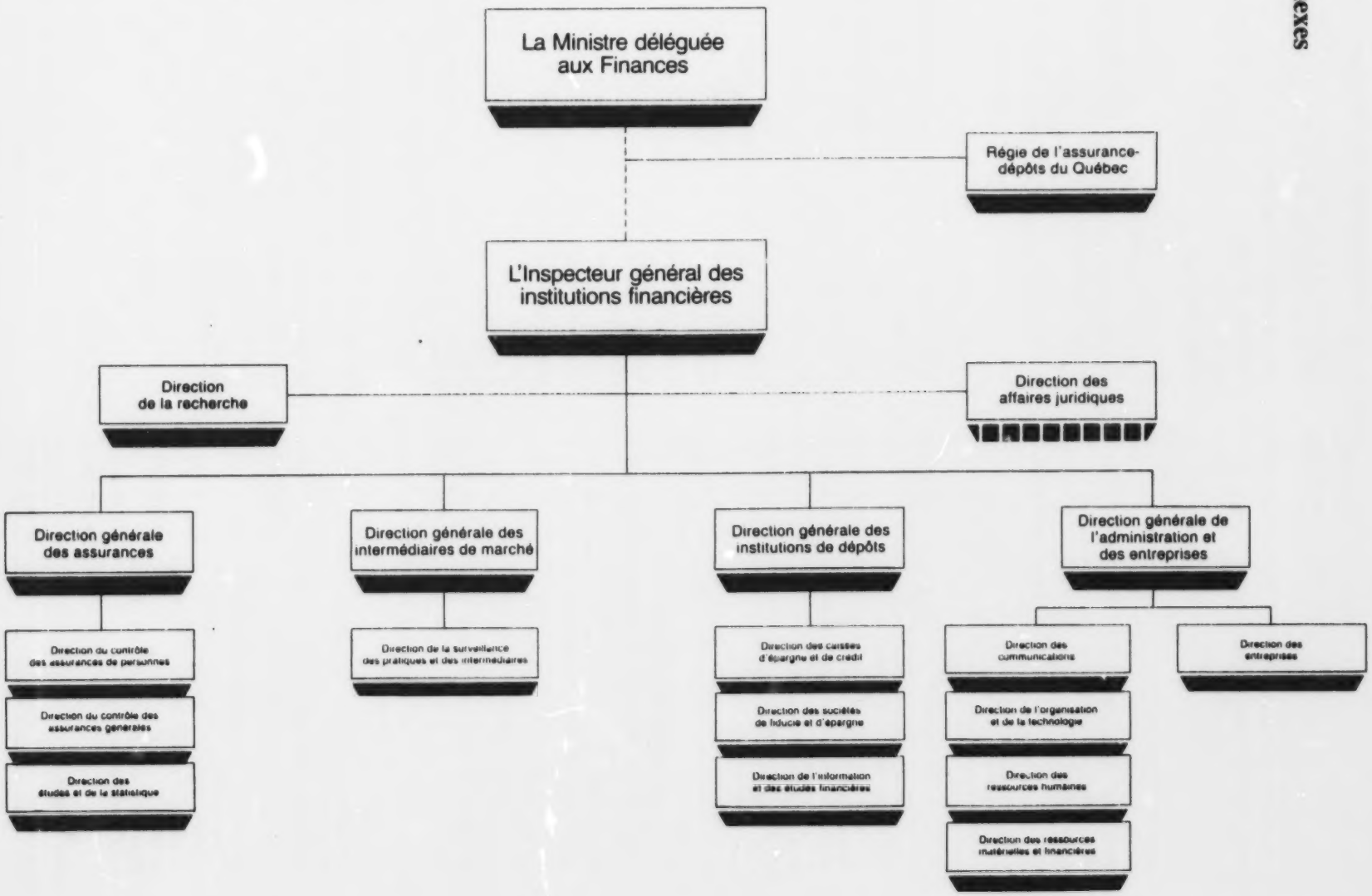

Dépenses	Crédits[1]	Dépenses[1]
	1990-1991	1990-1991
Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 265 176 $	3 144 844 $
Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché	1 636 480 $	1 533 487 $
Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	4 302 135 $	4 023 306 $
Gestion du régime de l'assurance-dépôts[2]	325 484 $	292 420 $
Administration générale et enregistrement des entreprises[3]	12 006 475 $	12 226 044 $
Total	**21 535 750 $**	**21 220 101 $**

1 L'écart entre les crédits votés et les dépenses réelles s'explique par l'effort consenti par l'organisme pour réduire ses dépenses de 153 349 $, ainsi que par le gel de 109 900 $ à la supercatégorie « traitements » et de 52 400 $ à la supercatégorie « capital ».

2 La Régie de l'assurance-dépôts du Québec produit et dépose son propre rapport annuel. Elle a cependant des liens administratifs très étroits avec l'Inspecteur général des institutions financières. C'est la raison pour laquelle elle est inscrite dans ces tableaux.

3 Le montant indiqué pour la Direction générale de l'administration et des entreprises comprend également les crédits du Bureau de l'Inspecteur général et de la Direction des affaires juridiques ainsi que les montants de rappel (rétroactivité) à payer suivant la convention collective des professionnels pour l'ensemble de l'organisme, en plus des dépenses relatives à certains imprimés et au papier pour les photocopieurs installés dans les différentes unités administratives de l'Inspecteur général des institutions financières.

Revenus	1990-1991
Direction générale des assurances	
— cotisations des compagnies d'assurances	5 510 705 $
— permis et certificats des compagnies d'assurances	228 964 $
	5 739 669 $
Direction générale des intermédiaires de marché	
— certificats d'agents et de corporations d'assurances	645 000 $
— certificats d'experts en sinistres	169 435 $
	814 435 $
Direction générale des institutions de dépôts	
— cotisations des caisses d'épargne et de crédit	3 468 500 $
— cotisations des sociétés de fiducie et d'épargne	1 314 997 $
— permis des sociétés de fiducie et d'épargne	29 250 $
	4 812 747 $
Direction générale de l'administration et des entreprises	
— rapports annuels et initiaux	16 013 762 $
— créations et modifications de personnes morales	8 250 683 $
— Régie de l'assurance-dépôts du Québec — (Contrat de service)	432 640 $
	24 697 085 $
Autres revenus	18 864 $
Total	**36 082 800 $**

Les responsables (au 31 mars 1991)

L'inspecteur général des institutions financières
M^e Jean-Marie Bouchard, B.A., LL.L., M. Fisc.

Surintendant des assurances
Richard Boivin

Surintendant des intermédiaires de marché
Alain Samson

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directrice générale de l'administration et des entreprises
Louise Milhomme

Personnel autorisé (au 31 mars 1991)

Hors cadres	4
Cadres supérieurs	22
Cadres intermédiaires	13
Professionnels	145
Fonctionnaires	249
Total	**433**
Occasionnels et étudiants	30,5

Bureau de l'Inspecteur général

Hors cadre	1
Cadres supérieurs	2
Professionnels	11
Fonctionnaires	5
Total	**19**

Direction des affaires juridiques*

Fonctionnaires	5
Total	**5**

* Le personnel cadre et professionnel de la Direction des affaires juridiques ne figure pas dans ce tableau puisqu'il relève du ministère de la Justice.

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Cadre supérieur	1
Professionnels	2
Fonctionnaires	2
Total	**5**

Organigramme

Direction générale des assurances

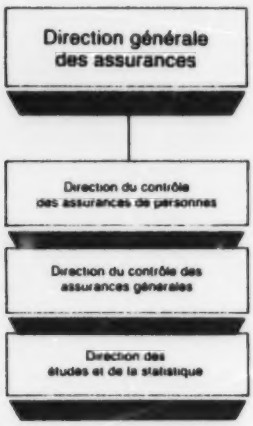

Budget de la Direction générale des assurances

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 265 176 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1991)

Hors cadre	1
Cadres supérieurs	5
Professionnels	41
Fonctionnaires	19
Total	**66**
Occasionnels et étudiants	3,5

Les responsables (au 31 mars 1991)

Surintendant des assurances
Richard Boivin

Directeur du contrôle des assurances de personnes
Michel Noreau

Directeur du contrôle des assurances générales
Normand Gosselin

Directeur des études et de la statistique
Raynald Viger

Organigramme

Direction générale des intermédiaires de marché

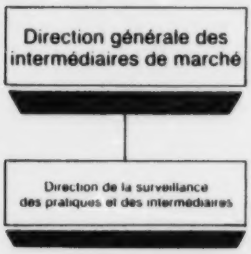

Budget de la Direction générale des intermédiaires de marché

Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché	1 636 480 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1991)

Hors cadre	1
Cadre supérieur	1
Cadres intermédiaires	2
Professionnels	8
Fonctionnaires	23
Total	**35**
Occasionnel et étudiant	1

Les responsables (au 31 mars 1991)

Surintendant des intermédiaires de marché
Alain Samson

Directrice de la surveillance des pratiques et des intermédiaires
Sylvie Bacon-Gauthier, par intérim

Organigramme

Direction générale des institutions de dépôts

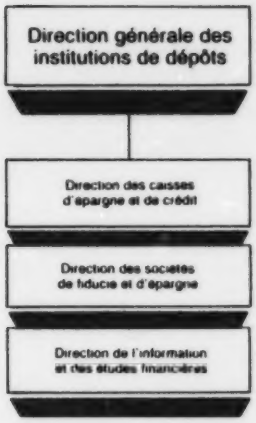

Budget de la Direction générale des institutions de dépôts

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	4 302 135 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1991)

Hors cadre	1
Cadres supérieurs	7
Professionnels	57
Fonctionnaires	13
Total	**78**

Les responsables (au 31 mars 1991)

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directeur de l'information et des études financières
Jean-Pierre April

Directeur des sociétés de fiducie et d'épargne
André Vallière

Directeur des caisses d'épargne et de crédit
Conrad R. Veillette

Québec
— Directeur adjoint
Raymond J. Maheu

Montréal
— Directeur adjoint
Claude Gendron

Organigramme

Direction générale de l'administration et des entreprises

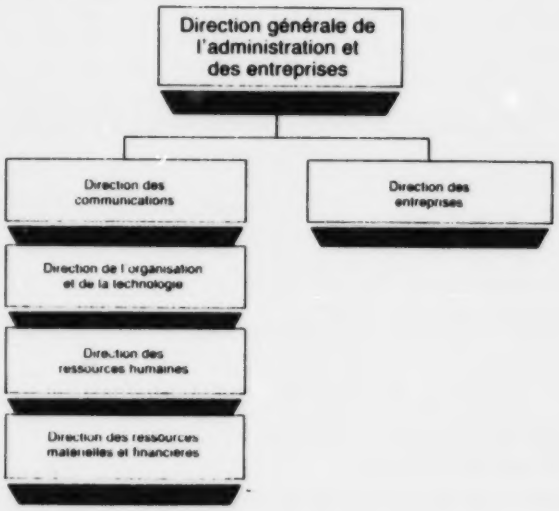

Budget de la Direction générale de l'administration et des entreprises

Administration générale et enregistrement des entreprises	12 006 475 $[1]

Personnel autorisé (au 31 mars 1991)

Cadres supérieurs	6
Cadres intermédiaires	11
Professionnels	26
Fonctionnaires	182
Total	**225**
Occasionnels et étudiants	26

1 Comprend aussi les crédits du Bureau de l'Inspecteur général et de la Direction des affaires juridiques.

Les responsables (au 31 mars 1991)

Directrice générale de l'administration et des entreprises
Louise Milhomme

Directeur des communications
Thomas-Louis Simard

Directeur des ressources matérielles et financières
Jean-Pierre Marcil

Directeur des ressources humaines
Claude Coulombe

Directrice de l'organisation et de la technologie
Christiane Côté

Directeur des entreprises
Roger Lequy

Liste des lois mettant en cause l'Inspecteur général des institutions financières

A) Responsabilité de l'administration d'une loi en vertu d'une disposition expresse à cet effet ou en vertu de l'annexe I de la Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières.

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) a. 422.1

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3) a. 31

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (c. C-3.1) a. 146.1

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) a. 590

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) a. 1.1

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46) a. 14

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47) a. 23

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1) a. 77

Loi sur les courtiers d'assurances (L.R.Q., c. C-74)

Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (L.R.Q., c. D-1)

Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c. I-15.1) a. 261

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16) a. 53

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22) a. 17

Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) a. 37

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01)

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30) a. 9

Loi remplaçant la Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1989, c. 113)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68)

B) Fonctions, attributions et compétences diverses en vertu de certaines dispositions d'une loi.

Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25) a. 93, 161, titre VII, 177-178-179-179.1-180-181-182-183

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) a. 6, 10, 13.1, 31.4, 34.2, 42

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) a. 458.16, 458.18, 458.19, 458.21, 458.40

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22) a. 1, 2, 4

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23) a. 1, 4

Code du travail (L.R.Q., c. C-27) a. 149

Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) a. 649, 651, 652, 654, 673

Loi sur la communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1) a. 76

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2) a. 113

Loi sur la communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3) a. 84

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40) a. 1, 4, 5, 11

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44) a. 8, 10

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69) a. 2, 8, 29, 30, 46, 50

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) a. 2, 5, 7, 15, 16

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17) a. 3, 6, 13, 19

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1) a. 2, 11, 16, 21

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (L.R.Q., c. F-3.2.1) a. 6

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières (L.R.Q., c. I-11.1) a. 1, 8, 9, 9.1, 21, 22

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-14) a. 233

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., c. P-30) a. 60

Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) a. 64, 66, 66.1, 67, 119, 120, 121

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux (L.R.Q., c. S-32) a. 1

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40) a. 1, 9, 10, 11, 20, 26

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1990-1991

L'Inspecteur général des institutions financières doit inclure dans son rapport annuel un état des permis accordés aux compagnies étrangères qui font affaires au Québec, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46).

Les corporations étrangères, sujettes à l'obtention d'un permis pour faire affaires au Québec et qui paraissent au rapport, comprennent « les corporations commerciales et les compagnies à fonds social non constituées par ou en vertu d'une loi de la Législature de cette province et du Parlement du Canada » (art. 2). Toutefois, les compagnies de la province de l'Ontario ne sont pas assujetties à l'obligation de se munir d'un permis de faire affaires, puisque cette province se prévaut des dispositions de réciprocité prévues au paragraphe 4 de l'article 2 de la même loi, et par l'arrêté en conseil approuvé le 15 février 1930.

Si ces exemptions existent quant à l'obligation d'obtenir un permis de faire affaires pour les compagnies fédérales et ontariennes, ces dernières ne demeurent pas moins assujetties à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22), tout comme les autres compagnies faisant affaires au Québec. Le permis délivré aux compagnies étrangères possède un caractère permanent et n'a donc pas à faire l'objet d'un renouvellement annuel. Cependant, ce permis peut être retiré « si la corporation étrangère omet d'observer les restrictions et conditions de ce permis, ou les règlements concernant la nomination et le maintien d'un représentant dans cette province ou de s'y conformer » (art. 9).

Le Service de l'immatriculation de la Direction des entreprises a accordé 126 permis en 1990-1991.

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1990-1991

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
144246 FLA., INC. 2870-9681	Floride	1990 07 04	300,00 $	—
404385 ALBERTA LTÉE 2347-7664	Alberta	1990 11 15	100,00 $	—
ADATIF INTERNATIONAL LTÉE 1943-0594	Territoires-du-Nord-Ouest	1990 08 23	3 000,00 $	—
AGENCE DE RECOUVREMENT Z.P.D. INC. 2829-4122	Delaware	1990 04 25	375,00 $	—
AHLSTROM C & V INC. 2872-0597	Floride	1990 06 11	312,50 $	—
ALIMENTS DAIRYWORLD INC. 2577-7087	Alberta	1990 05 15	1 085,00 $	40 000,00 $
ALUMINERIE LAURALCO (1990), INC. 1372-9629*	Delaware	1990 08 14	100,00 $	—
ALUMINERIE QUÉBEC, INC. 2803-1243*	Delaware	1990 08 14	150,00 $	—
ANGELIC PRODUCTIONS, INC. 2830-8518	Delaware	1990 05 15	300,00 $	—
APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS DE FEU ANDERSON LTÉE 2907-2451	Colombie-Britannique	1990 12 20	401,65 $	—
LES ASSOCIÉS EN ÉNERGIE CANADIENNE INC. 2905-0713	Wisconsin	1990 12 07	331,25 $	—
ATLANTIC SPEEDY PROPANE LTÉE 2928-7885	Nouveau-Brunswick	1991 03 28	3 000,00 $	1,00 $
BFL CONSULTANTS LTÉE 2910-0278	Terre-Neuve	1991 01 21	3 000,00 $	—
LE BON GOÛT DU CANADA LTÉE 2823-8756	Alberta	1990 04 25	300,00 $	100 000,00 $
BOUDREAU-LÉGER INC. 2900-3787	Nouveau-Brunswick	1990 10 31	300,00 $	10 000,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
CAMIONNAGE JOHN ROBBINS INC. 2910-9287	Alabama	1991 01 30	300,00 $	—
CENTRE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT INFORMATIQUE (CSTI) INC. 2837-6713	Delaware	1990 07 26	3 000,00 $	—
LA CIE D'INVITATIONS PROMOTIONNELLES INC. 2778-7886*FR	Californie	1990 08 30	—	—
COMMUNICATIONS C & W INC. 2883-3762	Columbia	1990 08 30	1 156,50 $	—
COMPAGNIE ABERCROMBIE & FITCH (CANADA) INC. 2244-0705	Colombie-Britannique	1990 06 20	375,00 $	—
LA COMPAGNIE ATLANTIC RICHFIELD INC. 2840-6197	Delaware	1990 12 05	100,00 $	—
COMPAGNIE MINIÈRE INDÉPENDENCE INC. 2579-7697	Delaware	1990 12 17	1 500,00 $	—
COMPAGNIE NATIONALE DES PRODUITS DE LA MER LIMITÉE 1262-0373*	Nouvelle-Écosse	1990 09 11	100,00 $	—
COMPAGNIE DE NAVIGATION HANJIN, LTÉE 2913-2768	République de Corée	1991 01 22	3 000,00 $	—
CONSTRUCTEURS DILCON LTÉE 2778-3109	Alberta	1990 11 27	150,00 $	—
CONSTRUCTION MICHELS PIPELINE INC. 2923-5363	Wisconsin	1991 03 12	3 000,00 $	—
LES CONSTRUCTIONS MARSHALL INC. 2906-6420	Rhode Island	1990 12 05	3 000,00 $	—
LA CORPORATION ALDUS 2828-3752	Washington	1990 05 15	3 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
CORPORATION CORDIS 2870-1274	Floride	1990 06 28	3 000,00 $	—
LA CORPORATION DE PHOTOS PCA DU CANADA INC. 2881-3210	Caroline du Nord	1990 12 05	384,75 $	—
CORPORATION D'ACIER CONCORD DU CONNECTICUT 2873-2287	Connecticut	1990 06 20	635,00 $	—
CORPORATION D'ÉNERGIE OLYMPIA 2886-7075	Alberta	1990 08 30	3 000,00 $	—
CORPORATION D'ENTREPOSAGE FIELD 2881-6981	Californie	1990 09 12	3 000,00 $	—
CORPORATION ÉLECTRONIQUE BROOKTREE 2916-7764	Californie	1991 03 20	3 000,00 $	—
CORPORATION FILTRATION NATIONALE 1919-1329	Arkansas	1991 02 12	386,05 $	100 000,00 $
CORPORATION FLOWMOLE 2802-2127	Delaware	1990 05 08	3 000,00 $	—
CORPORATION KEM KREST 2915-9878	Indiana	1991 01 29	3 000,00 $	—
CORPORATION MINIÈRE NORAMCO 2814-9631	Colombie-Britannique	1991 01 25	100,00 $	—
CORPORATION MORRISON KNUDSEN 2916-6287	Ohio	1991 02 08	3 000,00 $	—
LA CORPORATION THOMSON PLC 2709-6742*	Grande-Bretagne	1990 10 02	191,08 $	—
CORPORATION DE SYSTÈMES XA 2820-1408	Californie	1990 04 09	3 000,00 $	—
CORPORATION OD & ME AMÉRIQUE 2894-9444	Pays-Bas	1990 10 16	396,45 $	—
CRÉDIT-BAIL SOFTWARE INC. 2830-9615	Delaware	1990 05 15	300,00 $	—
CSL INTERMODAL, INC. 2583-5281*	Delaware	1990 07 24	150,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES DÉVELOPPEMENTS HYDROÉLECTRIQUES CHI, INC. 2907-3343	Delaware	1991 01 21	300,00 $	—
DEWILDE C.A.D.Y. INC. 2883-8720	Belgique	1990 11 15	709,70 $	50 000,00 $
DEXTER SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX CANADA INC. 1841-0829*	Manitoba	1990 10 02	186,28 $	—
DISTRIBUTEUR FORMULA LTÉE 2834-3747	Colombie-Britannique	1990 05 03	785,00 $	—
DISTRIBUTION FONTANA INC. 2918-8604	Virginie	1991 02 14	3 000,00 $	—
LES DISTRIBUTIONS CONTOUR LTÉE 2923-6197	Colombie-Britannique	1991 03 06	300,00 $	—
ENTREPRISES ATCO LTÉE 2681-9268	Alberta	1990 11 27	150,00 $	—
LES ENTREPRISES INTERNATIONALES DESKTOP INC. 2883-3838	New Jersey	1990 09 19	300,00 $	—
ENTREPRISES LAND ROVER CANADA INC. 2897-2289	Delaware	1990 10 18	384,75 $	—
LES ENTREPRISES WES-KEL KARRIERS INC. 2838-3693	Alberta	1990 05 31	300,00 $	—
ÉQUIPEMENT D'AVIATION PIEDMONT, INC. 2832-7591	Floride	1990 05 08	323,75 $	—
ESCO LIMITÉE 1257-5668	Colombie-Britannique	1991 03 20	100,00 $	—
ESSAI DE PRÉCISION HUNTER INC. 2834-3770	Delaware	1990 05 15	300,00 $	—
EST COURTIERS EN BOIS INTERNATIONALE LTÉE 2899-5496	Colombie-Britannique	1990 11 06	300,00 $	—
EXPLORATIONS GRANGES INC. 2751-8810	Colombie-Britannique	1990 07 24	3 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
FERROSTAAL MÉTAUX CANADA LTÉE 2834-3721	Colombie-Britannique	1990 05 15	785,00 $	—
GESTION NATIONWIDE LTÉE 2831-9424	Alberta	1990 05 16	300,00 $	2,00 $
GESTION NIM LTÉE 2373-7950	Colombie-Britannique	1990 11 28	100,00 $	—
GIC CONSEILLERS EN CONTRATS À TERME DES ÉTATS-UNIS LTÉE 2904-2637	Californie	1990 11 27	3 000,00 $	—
GILBERT INTERNATIONAL INC. 2462-5535*	Manitoba	1990 05 28	100,00 $	—
GOLDER ASSOCIÉS LTÉE 2727-7110	Colombie-Britannique	1990 07 24	3 000,00 $	—
GROUPE MARKETING CHAPS INC. 2796-2679	Colombie-Britannique	1990 05 31	3 000,00 $	10 000,00 $
GROUPE ANGUS REID, INC. 2876-0767	Manitoba	1990 08 02	300,00 $	—
LE GROUPE SPAR INC. 2147-6759*	Colombie-Britannique	1990 08 15	100,00 $	—
HARRICANA S.A. 2818-5312	France	1990 11 06	322,50 $	100 000,00 $
HÉLICOPTÈRES PEGASUS INC. 2888-2173	Nouvelle-Écosse	1990 09 12	3 000,00 $	—
HILLCREST VOLKSWAGEN (1979) LTÉE 2877-7829	Nouvelle-Écosse	1990 08 08	378,25 $	—
IBT CANADA INC. 2899-5538	Georgie	1990 11 13	386,70 $	—
IMPORTATION-MUSIQUE FENDER CANADA INC. 2892-0833	Delaware	1990 09 21	300,00 $	—
LES INDUSTRIES FUEL BASE INC. 2878-6184	Alberta	1990 08 02	300,00 $	—
LES INVESTISSEMENTS SIEMENS LTÉE 2814-9490	Nouveau-Brunswick	1990 06 20	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
ISICAD CANADA INC. 2828-5765	Californie	1990 04 09	785,00 $	—
ISICAD, INC. 2828-5765*FR	Californie	1990 11 06	—	—
ISOLATION RENAISSANCE PCI LIMITÉE 2923-5629	Delaware	1991 03 15	300,00 $	—
LAURALCO QUÉBEC, INC. 2803-1243	Delaware	1991 01 29	150,00 $	—
LAURALCO TROIS-RIVIÈRES, INC. 2923-6361	Delaware	1991 02 28	300,00 $	—
LEX ÉLECTRONIQUE LIMITÉE 2891-0917	Alberta	1990 10 09	3 000,00 $	100,00 $
LIGNES AÉRIENNES CARGOLUX INTERNATIONAL S.A. LTÉE 2714-0706	Luxembourg	1991 03 28	3 000,00 $	—
LOCATION D'AVION 900 INC. 2828-5468	Alberta	1990 04 19	300,00 $	—
MAYFLOWER TRANSIT, INC. 1662-0858	Indiana	1991 01 24	100,00 $	—
MICROSYSTÈMES ALPHA CANADA INC. 2908-4464	Californie	1991 01 29	3 000,00 $	—
NAVIGATION CANADIEN PACIFIQUE (I.O.M.) LTÉE 2881-3632	Île de Man	1990 08 14	300,00 $	40 000,00 $
NEL CRÉDIT-BAIL D'ÉQUIPEMENT NATIONAL LTÉE 2780-6090	Manitoba	1990 05 16	300,00 $	—
NORCO CYCLES INC. 2884-9602	Colombie-Britannique	1990 09 21	300,00 $	—
PIÈCES D'AUTOMOBILE ARROW, INC. 2878-6150	Commonwealth du Massachusetts	1990 07 24	2 085,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
PIZZERIA DOMINO LTÉE 2582-6280	Michigan	1990 12 11	635,00 $	50 000,00 $
PRODUITS GRINDSTED INC. 2689-0657	Missouri	1990 08 08	3 000,00 $	—
LES PROFESSIONNELS ELITE INC. 2884-5006	Kansas	1990 09 12	300,00 $	—
PROPRIÉTÉS TRIZEC LTÉE 1296-7790	Nouvelle-Écosse	1990 12 14	100,00 $	—
RAU CANADA INC. 2824-6759	Rhode Island	1990 03 29	300,00 $	—
RAU CANADA INC. 2824-6759*	Rhode Island	1990 05 15	150,00 $	—
LES RESSOURCES KAPHEARST INC. 2872-5083	Colombie-Britannique	1990 06 15	3 000,00 $	—
RESSOURCES TRILLION LTÉE 2838-3719	Alberta	1990 07 04	300,00 $	—
RESSOURCES HLX LTÉE 2905-1760	Colombie-Britannique	1991 01 30	3 000,00 $	—
SANDWELL INC. 1283-4115	Colombie-Britannique	1991 01 29	100,00 $	—
SCHWAN CANADA LTÉE 2827-9214	Manitoba	1990 04 09	300,00 $	illimité
SÉLECTION U.S.A. INC. 2870-9707	Floride	1990 07 04	300,00 $	—
LES SERVICES DATRONIC LTÉE 2909-0636	Illinois	1991 01 29	3 000,00 $	—
SOCIÉTÉ COEURLÉGER D'AMÉRIQUE, INC. 2836-8744	Alberta	1990 05 16	300,00 $	100,00 $
SOINS PERSONNELS NU SKIN CANADA INC. 2917-0677	Utah	1991 01 29	3 000,00 $	—
SOUDURE AUTOMATIQUE CRC-EVANS INC. 2923-5702	Texas	1991 03 12	300,00 $	—
LES SPÉCIALISTES DE L'ASSURANCE (I.S.) INC. 2919-8546	Colorado	1991 03 06	3 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
STATIONNEMENT IMPÉRIAL LTÉE 2873-2253	Colombie-Britannique	1990 06 20	1 252,50 $	—
SYNERGIE ALADDIN, INC. 1467-1895*FR	Delaware	1990 09 06	—	—
TECHNOLOGIE ABRASIFS N.A., INC. 2880-2189	Ohio	1990 10 02	3 000,00 $	—
TECHNOLOGIES BANCAIRES INTERNATIONALES INC. 2924-9406	Georgie	1991 03 20	300,00 $	—
TEXPAR CANADA INC. 2904-2652	Alberta	1990 11 27	3 000,00 $	—
TPG L'OR LE PLUS PUR MARKETING (1989) INC. 2835-9867	Colombie-Britannique	1990 05 15	381,50 $	—
TRACTEURS TERRA POWER CIE LTÉE 1364-6419	Nouvelle-Écosse	1991 02 12	100,00 $	—
TRANSPORT M.J.P. LTÉE 2907-3384	Nouveau-Brunswick	1991 01 21	300,00 $	—
TRANSPORT NORTAGE LIMITÉE 2876-6400	Manitoba	1990 07 24	300,00 $	1 000 000,00 $
TRANSPORT PIER I IMPORTATION INC. 2903-1887	Delaware	1990 11 20	300,00 $	1 000,00 $
TRANSPORT (EN VRAC) TRIMAC, INC. 2886-7026	Alabama	1990 08 30	321,25 $	—
TRANSPORT LÉO FOURNIER INC. 2827-9172	Vermont	1990 04 30	300,00 $	—
LES TRANSPORTS INDEPENDENT, INC. 2912-5465	Delaware	1991 01 29	1 159,25 $	—
TRS, INC. 2916-0850	Minnesota	1991 01 29	300,00 $	—
LES UNIFORMES SAINTHILL LTÉE 2888-9897	Delaware	1990 09 14	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
UNIFRUTTI D'AMÉRIQUE INC. 2893-0899	Washington	1991 01 29	323,75 $	—
VACANCES CANADIEN LTÉE 2835-9792	Alberta	1990 05 15	300,00 $	—
VENTURA LOGICIELS INC. 2882-1122	Delaware	1990 08 14	375,00 $	—
LES VÊTEMENTS JOLIZ LTÉE 2875-7151	Colombie-Britannique	1990 07 24	797,00 $	50 000,00 $
WERNER ERHARD ET ASSOCIÉS INTERNATIONAL, INC. 2834-6120	Californie	1990 05 30	375,00 $	—

* Nouveaux permis émis en vertu de l'article 7 par suite du changement de son nom

* FR Nouveaux permis pour francisation

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en octobre 1991
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide Inc. à Loretteville

Imprimé sur papier
contenant 50% de fibres recyclées
dont 10% désencrées

ISBN 2-551-14840-5

9 782551 148400

90000

Imprimé au Québec (Canada)

L'inspecteur général
des institutions financières